AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20221025-161_2022-DE en date du 04/11/2022 ; REFERENCE ACTE : 161 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 octobre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 octobre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 53 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK — Aurélien KISSLER (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON — Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 32

Michel GREGOIRE - Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Rémy CLEMENT a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20221025-161_2022-DE en date du 04/11/2022 ; REFERENCE ACTE : 161_2022

Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Administration Générale

161-2022 Désignation d'un représentant de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au SMIGIBA

Vu la délibération n°129-2021 du 28 septembre 2021 de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) approuvant les modifications statutaires du Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA);

Vu l'arrêté interpréfectoral n°05-2021-11-24-00001 du 24 novembre 2021 autorisant la modification des statuts du SMIGIBA ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du SMIGIBA portant sur l'élection du Président et des Vice-présidents du SMIGIBA ;

Considérant la démission de M. Georges ROMEO, Maire de Eygalayes, représentant titulaire de la CCBDP au SMIGIBA et Vice-Président au sein du Bureau du SMIGIBA;

Considérant les modalités du règlement intérieur du SMIGIBA qui précisent, qu'en cas de démission d'un vice-président, le Comité syndical procède à l'élection d'un nouveau vice-président sans délai ;

Il est précisé que le vice-président à élire doit être délégué de la même intercommunalité que le vice-président démissionnaire.

Il est rappelé que les statuts du SMIGIBA prévoient, pour la CCBDP, 3 sièges (2 délégués titulaires et un délégué suppléant) et il convient de désigner le 2^{ème} membre titulaire.

Il est proposé que Monsieur LYOBARD remplace Monsieur ROMEO en qualité de représentant titulaire de la CCBDP au sein du SMIGIBA (pour rappel, Monsieur FOUGERAS conserve son siège de titulaire et Monsieur SALIN son siège de suppléant).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 68 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

DE DESIGNER M. Eric LYOBARD comme représentant de la CCBDP appelé à siéger en qualité de titulaire au sein du SMIGIBA et éventuellement en tant que vice-président.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 04/11/2022

Mise en ligne le : 08/11//2022

Ampliation à : SMIGIBA